

## **L'industrie aérospatiale québécoise dans la mire de l'Opération Droits blindés**

**Montréal, le 27 février 2019-** Dans l'attente du jugement de la **Cour suprême du Canada** sur la demande d'autorisation d'appel dans l'affaire de la délivrance par la ministre des Affaires étrangères du Canada de licences autorisant l'exportation de véhicules blindés légers (VBL) de la compagnie General Dynamics Lands Systems Canada (GDLS-C) en Arabie saoudite, l'**Opération droits blindés** a maintenant dans sa mire l'industrie aérospatiale québécoise.

À la suite de l'enquête d'Hugo Joncas du *Journal de Montréal*, l'équipe de l'Opération Droits blindés a initié une démarche auprès de sept (7) entreprises québécoises qui ont conclu des contrats de vente de matériel militaire avec l'Arabie saoudite, les Émirats arabes Unis et d'autres pays membres de la Coalition pour « Restaurer l'espoir » au Yémen, à savoir six (6) entreprises de l'industrie aérospatiale (**Bell Helicopter Textron, Bombardier, CAE, Easterline CMC Électronique, General Dynamics Produits de défense et Systèmes tactiques-Canada Inc., Pratt & Whitney Canada**) ainsi que le **Groupe SNC-Lavalin** et la compagnie **Atkins** qui en est membre.

Celle-ci démarche repose sur le *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales* dont le chapitre 4 porte sur les « Droits de l'homme » et l'article 4 prévoit que les entreprises multinationales devraient « [é]laborer une politique formulant leur engagement [exprimé au moyen d'une déclaration,] à respecter les droits de l'homme ». Nous demandons à aux entreprises si celles-ci ont déjà exprimé leur engagement à l'égard du respect des droits de l'Homme par une déclaration et les avons priées de répondre aux questions suivantes :

- Est-ce qu'une déclaration a été approuvée au niveau hiérarchique le plus élevé de l'entreprise ? par qui elle a été approuvée ? et quand exactement ?
- Est-ce qu'elle a été établie par des spécialistes internes ou externes ? et qui sont ces spécialistes ?
- Est-ce qu'elle définit les attentes en matière de respect des droits de l'homme de la part du personnel, des partenaires commerciaux et d'autres parties directement associées aux activités, biens ou services de l'entreprise ?
- Est-ce qu'elle a été diffusée publiquement et communiquée en interne et en externe ? et à quel moment ?
- Est-ce qu'elle se traduit par des procédures opérationnelles donnant à cet engagement une dimension concrète ? quelles sont ces procédures ? et pourriez-vous nous les décrire de façon plus précise ?

Dans le cas où une telle déclaration a été approuvée, nous demandons à chacune des entreprises si leur engagement à respecter les droits de la personne a été prise en considération :

**Bell Helicopter Textron** : dans le cadre de la vente des 30 hélicoptères Bell 407MRH ou Bell 407GX à NorthStar Aviation LLC, qui les a vendus par la suite aux Émirats Arabes Unis ?

**Bombardier** : dans le cadre de la vente des cinq avions Global Express 6000 aux Émirats Arabes Unis ?

**CAE** : dans le cadre du contrat de formation de pilotes de navires, hélicoptères et drones conclu avec les Émirats Arabes Unis, et dans celui de la livraison des simulateurs de vol ?

**Easterline CMC Électronique** : dans le cadre de la vente des afficheurs pour 24 Cockpit 4000 aux Émirats Arabes Unis ?

**General Dynamics Produits de défense et Systèmes tactiques-Canada Inc.**: dans le cadre de contrats de vente de munitions fabriquées à vos usines de Repentigny, Salaberry-de-Valleyfield et Saint-Augustin-de-Desmaures à l'Arabie saoudite, à d'autres pays impliqués dans le conflit au Yémen ainsi qu'aux États-Unis d'Amérique et destinée à l'exportation vers l'un de ses pays?

**Pratt & Whitney Canada**) : dans le cadre de la vente des 160 moteurs PW150, des 42 moteurs PW100, de plus de 90 moteurs PT6 et des turbopropulseurs, aux Émirats Arabes Unis, la Jordanie, l'Égypte et l'Arabie Saoudite ?

**SNC-Lavalin-Atkins** : dans le cadre de contrats conclus dans le cadre du programme Al Yamamah ?

En application des *Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales*, l'Opération Droits blindés envisagent d'initier, à la lumière des réponses reçues, des démarches additionnelles au sujet des agissements de l'une ou l'autre des entreprises québécoises qui ne seraient pas conformes à ces principes.

L'Opération « Droits blindés » a été lancée en 2016. Les citoyennes et de citoyennes ainsi que les organisations non gouvernementales peuvent s'associer à cette nouvelle initiative de l'opération en exprimant leur appui via sa page Facebook à l'adresse <https://www.facebook.com/droitsblindes>.